

Une épidémie peut en cacher une autre

**Critique du libéralisme, du libre-échange, du recul de l'Etat : l'épidémie de coronavirus est l'occasion de remettre en cause nos modes de fonctionnement, souvent sans discernement. Et parfois pour vanter un retour en arrière qui nous ramènerait aux heures les moins glorieuses de la France, estime Gaspard Koenig. Si une évolution de nos modes de vie est salubre, elle ne doit pas signifier un repli sur soi rétrograde et mortifère pour notre économie comme pour notre civilisation.**

Par

Gaspard Koenig

Publié le 22 avr. 2020 à 7:43 Mis à jour le 22 avr. 2020 à 7:51

De plateau télé en post Facebook, un virus idéologique circule avec intensité dans les esprits. C'est une vieille souche, familière à l'écosystème français, qui réapparaît avec diverses mutations toutes les trois ou quatre décennies : le pétainisme. Je propose de baptiser cette nouvelle résurgence : « Pet-3 ». Pour bien la comprendre, il faut remonter à son ADN originel. En laboratoire, nous avons pu reconstituer trois caractéristiques essentielles.

La première, c'est le retour à la terre. Dans son allocution du 25 juin 1940 qui fait suite à l'armistice, le maréchal Pétain prononce ces mots célèbres : « La terre, elle, ne ment pas. » Aujourd'hui, beaucoup voudraient retourner cultiver les champs. 280.000 Français (dont moi...) se sont inscrits à l'opération « Des bras pour ton assiette » pour aider aux récoltes. De nombreux citadins envisagent de déménager en territoire rural après l'épidémie. Comme si nous étions punis de quelque hybris babylonienne, et qu'il fallait réapprendre les gestes ancestraux. Comme si les virus n'étaient pas des organismes 100 % bio, qui existent depuis l'apparition de la vie sur Terre. Comme si nos meilleures armes pour lutter contre l'épidémie n'étaient pas la science et les technologies.

Illusions de l'autarcie

Deuxième caractéristique de Pet-3 : la nation. Dans son discours du 8 juillet 1941 posant les principes de la révolution nationale, le maréchal Pétain prônait l'indépendance et l'autonomie de la nation contre « l'individu épars et abstrait ». Il est maintenant question, pour le gouvernement, de « rebâtir une indépendance agricole, sanitaire, industrielle et technologique française ». Les décroissants sont eux aussi atteints par Pet-3 : sous couvert de « circuits courts », il faut manger français, s'habiller français, respirer français. Comme si la circulation mondiale de ce virus ne démontrait pas que nous partageons, nous autres êtres humains, le même organisme, les mêmes craintes et les mêmes espoirs. A l'heure où les Etats gaspillent leurs ressources à se faire la compétition pour les masques et les vaccins, il est urgent de renforcer les mécanismes de gouvernance européens et internationaux, plutôt que de retomber dans les ornières du nationalisme et les illusions de l'autarcie.

L'épidémie va faire bouger la frontière entre Etat et marché

Dernière caractéristique : l'Etat. Dans son discours du 11 octobre 1940 sur l'ordre nouveau, le maréchal Pétain, dénonçant « la faillite universelle de l'économie libérale », réclamait que l'économie soit désormais « organisée et contrôlée » : Vichy inaugurerait le dirigisme à la française. A présent, les ténors de LREM plaident pour la nationalisation, ceux de LR pour la planification, et les Insoumis parlent ouvertement de protectionnisme. Comme si des mesures exceptionnelles imposées par les nécessités sanitaires devaient fonder un modèle de société. Comme si la classe politique, de connivence avec l'appareil d'Etat, était trop heureuse de retrouver son pouvoir de contrôle, et ne comptait plus le lâcher.

Délires incontrôlables

Un des symptômes les plus fréquents de Pet-3 est que les malades sont en proie dès les premiers jours à des délires incontrôlables. Ils prétendent par exemple que le Covid est à mettre sur le compte du libéralisme ou des traités de libre-échange, oubliant que rien n'est plus banal dans l'histoire humaine qu'une pandémie. Du temps de Périclès, Athènes a été décimée par la peste sans abandonner ses institutions démocratiques : voilà un modèle à suivre.

Le mauvais procès fait à la mondialisation

On a par ailleurs constaté ces derniers temps que Pet-3 circulait avec une virulence particulière dans l'élite française, des économistes aux marchands de yaourt. Cela pourrait s'expliquer par la fréquentation des mêmes écoles, la lecture des mêmes journaux, la fréquentation des mêmes cercles... preuve que le temps d'incubation est, hélas, assez long.

La mauvaise nouvelle, c'est que le confinement des esprits libres ne permettra pas de lutter contre Pet-3 : il faut au contraire qu'ils sortent de leurs bibliothèques et débattent sur la place publique.

La bonne nouvelle, en revanche, c'est qu'un vaccin existe. Il faut s'inoculer des petites doses de Pet-3 pour rejeter le statu quo ante bellum. Produire local, oui ! mais pas forcément « français ». Ralentir, oui ! mais sans restreindre les échanges. Changer de mode de vie, oui ! mais sans imposer ses goûts au reste des citoyens. Donner à l'Etat les moyens de construire la résilience, oui ! mais sans étouffer la créativité entrepreneuriale. Respecter l'environnement, oui ! mais sans abandonner la civilisation.

Il est urgent de renforcer les mécanismes de gouvernance internationaux, plutôt que de retomber dans les ornières du nationalisme et les illusions de l'autarcie.

Gaspard Koenig

Contre « l'Etat Nounou »

**Notre chroniqueur Gaspard Koenig, parti sur les traces de Michel de Montaigne, à cheval, sillonner l'Europe, poursuit néanmoins ses chroniques dans nos colonnes avec une série de textes consacrés à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1789. Voici son analyse de l'article 4 et de la notion de liberté.**

Par

Gaspard Koenig

Publié le 16 sept. 2020 à 6:52

Article 4 : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi ».

Je ne connais pas de définition plus concise ni plus efficace de la liberté. C'est d'ailleurs celle qui sera développée par John Stuart Mill un demi-siècle plus tard avec le « harm principle » : plutôt que de définir le champ d'exercice de la liberté, on se contente d'en poser les limites. A chacun ensuite d'explorer ou non les potentialités qui lui sont offertes, et d'en assumer les conséquences. Logiquement, la liberté ainsi définie doit également consister à pouvoir faire tout ce qui ne nuit... qu'à soi-même.

Servitude paisible

L'Etat-Nounou tel qu'il s'est développé dans la seconde moitié du XXe siècle a battu en brèche ce sain principe. Il est devenu tuteur, régulant nos comportements au nom de notre propre bien. Comment expliquer autrement la multiplication des prescriptions, depuis les plus futiles (une loi récente impose des gants homologués à moto) jusqu'aux plus structurantes (l'obligation de s'assurer) en passant par les plus outrancières (les campagnes officielles contre le vin) ? Nous sommes aujourd'hui pris dans ce « réseau de petites règles compliquées, minutieuses et uniformes » que Tocqueville redoutait à juste titre, en y voyant les symptômes d'un « despotisme démocratique » qui instaure une servitude paisible à l'ombre même de la souveraineté du peuple. Que l'Etat doive informer la population des risques encourus est parfaitement légitime. Mais qu'il se prononce sur nos choix de vie, aussi aventureux ou marginaux soient-ils, contrevient à la lettre comme à l'esprit de l'article 4.

Pour sauver nos libertés, gardons la tête froide

Cette dérive culturelle a été entérinée par la jurisprudence administrative dans un arrêt de 1975, Bouvet de la Maisonneuve et Millet. Le Conseil d'Etat y confirme l'obligation du port de la ceinture de sécurité avec un raisonnement inédit, et très contesté à l'époque : « La police générale n'a pas pour seul objet de protéger les tiers. Elle peut aussi avoir légalement pour but

de protéger celui qui en est l'objet. » Autrement dit, il est possible et souhaitable de protéger l'individu contre lui-même. Cet arrêt fera jurisprudence. Il sera cité sans surprise dans des décisions sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics. En 1995, le juge s'y référera pour valider l'interdiction du lancer de nains au nom du « respect de la dignité de la personne humaine » : puisqu'on peut protéger l'individu contre les dangers physiques qu'il crée pour lui-même, pourquoi ne pourrait-on pas le protéger contre les dangers moraux ? De même que l'Etat nous force à boucler notre ceinture de sécurité, il peut désormais définir notre dignité, y compris contre la conception que nous nous en faisons nous-mêmes. Le citoyen français a été décrété mineur. Voilà pourquoi il peut être aujourd'hui emprisonné pour avoir fumé du cannabis ou pour vouloir porter l'enfant d'un autre...

### Grand nettoyage moralisateur

Ces dernières années ont vu l'extension de la doctrine paternaliste de l'Etat au secteur privé. Ce n'est donc plus seulement la loi qui définit les limites de la liberté, mais les conseils d'administration, en restreignant des activités qui, pour être légales et rentables, ne seraient pas désirables. Sous couvert de « responsabilité sociale », l'entreprise participe au grand nettoyage moralisateur, cédant à l'opinion publique au détriment de ses clients. Ainsi une plateforme de streaming américaine a-t-elle exclu des artistes comme R. Kelly de ses algorithmes de recommandation au nom de la lutte contre les contenus haineux : si on s'attache à éradiquer les paroles sexistes et insultantes, que restera-t-il du R&B et du rap ? Ainsi les tweets envoyés par les employés en dehors des heures de bureau deviennent-ils des motifs de licenciement quand ils sont jugés contraires aux valeurs de l'entreprise... C'est oublier que l'éthique, à la différence de la loi, est avant tout une affaire interpersonnelle, et qu'elle ne saurait faire l'objet de règles générales sans prendre le chemin de la tarfufferie.

En face de toute interdiction, posons-nous une seule question : à qui telle action nuit-elle directement ? A personne d'autre qu'à son auteur ? Alors, laissons faire, laissons vivre. Au besoin, indignons-nous : il est d'autant plus légitime de condamner moralement ce que l'on aura eu le courage de tolérer légalement.

Gaspard Koenig

L'obsession du contrôle, cette passion si française

**La crise sanitaire a renforcé un peu plus encore la volonté d'édicter règles et interdictions, si chère à notre administration. La France est championne en termes de production de normes, au point que le respect de la loi par les citoyens, écrit Gaspard Koenig, vire parfois à l'absurde.**

Par

Gaspard Koenig

Publié le 27 mai 2020 à 8:39

En cette période de relative accalmie virale en Europe, un premier bilan politico-administratif se dessine. Autant le principe du confinement fut universellement appliqué, et semble-t-il universellement efficace, autant ses modalités d'application ont considérablement varié d'un pays à l'autre. De la Roumanie imposant des couvre-feux militaires à la Suède s'en remettant à la responsabilité individuelle en passant par le « confinement intelligent » des Pays-Bas, les traditions nationales ont prévalu sur une illusoire neutralité scientifique. En France, nous avons laissé libre cours à notre génie propre, ni franchement autoritaire ni clairement libéral : le sadisme bureaucratique.

Cercle vicieux de l'infantilisation

Ainsi l'administration, reprenant ses esprits après le chaos initial, a-t-elle multiplié les règles uniformes, tatillonnes et inapplicables. On pouvait courir, mais pas plus d'une heure et dans un rayon d'un kilomètre, comme si « un kilomètre » signifiait la même chose à Paris, dans la Creuse ou à la Martinique. Encore aujourd'hui, la règle des « 100 kilomètres » a suscité d'hilarantes controverses : faut-il les calculer à vol d'oiseau (ce qui désavantagerait les habitants des zones côtières, privés d'une moitié du périmètre), ou par Google Maps (au détriment cette fois des montagnards avec leurs routes à lacets) ? La définition nébuleuse des motifs dérogatoires a suscité tout autant de laxisme que d'abus de pouvoir, laissant l'interprétation des textes à l'humeur de ceux qui les exécutent : un modèle de mauvaise justice. Les citoyens se sont légitimement indignés contre les atteintes au bon sens provoquées par cette improvisation réglementaire, comme d'avoir le droit de prendre le RER mais pas celui de se promener en montagne ou de mettre de la musique. Et ils ont repris leur activité favorite : le jeu du chat et de la souris avec la police. Plus de 20 millions de contrôles ont été effectués, pour un million de contraventions. La peur du gendarme, familière, a remplacé celle du virus. Là où la crise sanitaire aurait pu déclencher une vague de civisme, la gestion policière du confinement n'a fait que renforcer le cercle vicieux de l'infantilisation et de la rébellion .

Cette passion pour la norme n'est pas nouvelle. Au XVI<sup>e</sup> siècle, Michel de Montaigne constatait déjà que « nous avons en France, plus de lois que tout le reste du monde ensemble ». Alexis de Tocqueville prendra le relais de cette analyse, en montrant dans L'Ancien Régime et la Révolution que « la masse énorme des écritures » transcende les régimes. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat estime que, chaque année, les nouvelles lois représentent un million de mots

supplémentaires. Montaigne formulait d'instinct la meilleure critique : « Qu'ont gagné nos législateurs à choisir cent mille espèces et faits particuliers, et y attacher cent mille lois ? Ce nombre n'a aucune proportion avec l'infinie diversité des actions humaines. » Tel est notre paradoxe : plus la loi est précise, moins elle est adaptée à la réalité. Les attestations dérogatoires ne sont pas faites pour les situations particulières. La vie ne rentre jamais dans la bonne case.

#### Triches et fraudes

Comment les Français s'adaptent-ils ? Tout simplement en ignorant la loi. Voilà pourquoi Montaigne écrivait aussi, sans contradiction aucune : « A la vérité nos lois sont libres assez ; et le poids de la souveraineté ne touche un gentilhomme Français, à peine deux fois en sa vie. » Tocqueville fera le même constat : « On se plaint souvent de ce que les Français méprisent la loi ; hélas ! quand auraient-ils pu apprendre à la respecter ? » Aujourd'hui encore, nous nous faufileons dans les interstices des 400.000 normes en vigueur, trichant et fraudant avec la complicité bienveillante de nos concitoyens. Voilà pourquoi, confronté à l'absurdité de ses propres ordonnances, le ministre de l'Intérieur a dû s'en remettre publiquement au « discernement des forces de l'ordre »... autrement dit, la loi n'est tolérable que dans la mesure où l'on se permet de ne pas l'appliquer.

Ce contrat social malsain a atteint ses limites. L'extension du pouvoir administratif, état d'urgence après état d'urgence, combinée à la puissance de la surveillance technologique, rend la désobéissance de plus en plus compliquée. Il est donc urgent que le pouvoir guérisse de son obsession du contrôle et se contente d'édicter des principes (par exemple : « Sortez de chez vous le moins possible »), afin que la France puisse embrasser enfin la vertu première des démocraties : le respect de la loi.

Gaspard Koenig

Le virus aura-t-il raison de « l'Etat nounou »?

**L'hypothèse selon laquelle la nicotine serait un agent protecteur contre le coronavirus devrait inviter l'Etat à la modestie, selon Gaspard Koenig. Notamment dans ses prescriptions sur les conduites à tenir dans notre vie quotidienne.**

La nicotine protégerait du Covid en empêchant le virus de se fixer sur les récepteurs des cellules.

La nicotine protégerait du Covid en empêchant le virus de se fixer sur les récepteurs des cellules. (iStock)

Par

Gaspard Koenig

Publié le 29 avr. 2020 à 8:00

Ma chère maman, qui fume depuis un bon demi-siècle et ne répond à mes admonestations que par un irréfutable « c'est ma vie », m'a triomphalement présenté la dernière trouvaille dans la lutte contre le coronavirus : la nicotine protégerait du Covid en empêchant le virus de se fixer sur les récepteurs des cellules . C'est en tout cas l'hypothèse formulée par le neurobiologiste Jean-Pierre Changeux, qui expliquerait pourquoi les fumeurs sont sous-représentés parmi la population hospitalisée. Des essais cliniques devraient bientôt commencer. D'ores et déjà, les Français inquiets se sont rués sur les patchs nicotiques, conduisant le gouvernement à en limiter la vente en pharmacie. Désormais, quand elle sort une cigarette, ma chère maman me lance : « Je prends mon médicament ».

La nicotine, un médicament au XVIe siècle

Imaginons un instant que ce remède inattendu soit efficace . Le ministre de la Santé, soucieux de montrer l'exemple, allumera une clope en pleine conférence de presse, comme autrefois Simone Veil. Les images de poumons en charpie sur les paquets de cigarettes seront remplacées par des dessins de molécules de nicotine souriantes terrassant le mauvais soleil rouge du virus. Les restaurants rouvriront leurs espaces fumeurs pour rassurer la clientèle. A la radio publique, un message sera diffusé tous les matins : « Tous ensemble contre le Covid, n'oubliez pas d'en griller une ». La cigarette, aujourd'hui taxée, honnie, vilipendée, sera-t-elle remboursée par la Sécurité sociale ? Le tabac renouerait ainsi avec ses origines médicinales : au XVIe siècle, Jean Nicot, ambassadeur de France au Portugal qui laissa son nom à la nicotine, l'avait popularisée pour soigner les migraines de François II.

La seule leçon de cette expérience de pensée, c'est l'absurdité de toutes les mesures de contrôle des comportements. L'embarras du gouvernement, qui s'empresse de préciser que le tabac tue davantage que le Covid en brandissant de macabres statistiques, en est l'illustration tragi-comique. L'Etat est pleinement dans son rôle en nous donnant toute l'information nécessaire sur les risques connus. Mais qu'il s'abstienne de juger nos choix, au risque de devoir ensuite se déjuger... Les avancées de la science, comme l'évolution des maladies, sont trop aléatoires pour faire l'objet de consignes définitives. Qui sait si demain le quinoa ne sera

pas considéré comme un dangereux cancérigène ? Comme l'écrivait Montaigne, toujours sceptique face aux prescriptions des médecins : « Puisqu'on est au hasard de se mécompter, hasardons-nous plutôt à la suite du plaisir ».

L'Etat nounou

Au-delà de la question du tabac, médicalement incertaine, la grave crise sanitaire que nous traversons devrait logiquement mettre un frein à la vertigineuse progression de l'Etat nounou. Il devient chaque jour plus clair que le pouvoir central a failli, que ce soit dans sa gestion du stock de masques, sa mise en place du dépistage trop tardive ou sa communication erratique. Je ne lui jette pas la pierre. Mais on peut désormais exiger de lui davantage de retenue quant au micromanagement de nos vies. Chers amis décideurs, si vous n'avez pas su empêcher, à l'inverse, semble-t-il, d'autres Etats démocratiques, la propagation d'un virus mortel, merci de nous laisser tranquilles avec la taille du logo femme enceinte sur les bouteilles de vin, la taxe sur les chocolats, l'homologation des gants pour moto ou l'identification sur les sites pornos. Ce n'est pas de nounou dont nous avons besoin, mais d'infirmières et d'infirmiers, mieux rémunérés si possible.

Il est vrai que l'Etat nounou tire sa justification du désir croissant de protection chez les citoyens, dans un cercle vicieux bien anticipé par Tocqueville, « réduisant enfin chaque nation à n'être plus qu'un troupeau d'animaux timides et industriels, dont le gouvernement est le berger ». Mais, là encore, l'expérience du Covid devrait changer nos mentalités. Nous aurons été exposés, pour la première fois depuis plusieurs générations, au drame à grande échelle, à la mort soudain omniprésente et aveugle. Notre aversion au risque devrait s'en réduire d'autant. Nous regretterons sans doute de nous interdire de vivre aujourd'hui pour la promesse de plus en plus incertaine de mourir très vieux et décrépit. Nous demanderons à l'Etat de nous laisser jouir. Une morale qui vaut pour toutes les générations, comme Montaigne ne manquait pas de le souligner : « Prenons, surtout les vieillards : prenons le temps opportun qui nous vient. Laissons aux faiseurs d'almanachs les espérances et les pronostics. »

Gaspard Koenig